Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 105 (1979)
Heft: 1

Artikel: Habitations en système ouvert d'action-participation
Autor: Morel, Claude
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-73810

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Habitations en système ouvert d'action-participation

par Claude Morel, Genève

La recherche présentée ici sous la forme d'une orientation pédagogique limitée à l'habitat collectif et ses nouvelles émergences est issue de la Chaire de théorie et travaux pratiques du professeur F. Füeg, dans le cadre du Département d'architecture de l'EPF-Lausanne.
Ces études s'inscrivent dans une pratique de projet dans le cadre des 2e et 3e années d'étude dès l'année académique 1975-76. Un programme cadre limite certaines contraintes sans toutefois restreindre la problématique que chaque étudiant peut approcher selon ses propres motivations.

1. Problématique

1.1 *Développer des espaces de liberté et d'initiative*

Partant de la négation de l'habitat concentrationnaire, hygiénique et répétitif, la pression des désirs des habitants concourt aujourd'hui à développer de nouveaux champs de recherche dans le logement. De nombreux mouvements ont contribué ces dernières années à ébranler l'édifice d'un pouvoir contraignant économique, politique et moral, qui s'était engagé à définir inéluctablement, sous couverture de fatalisme, ce qui devait être le bonheur des gens. Dès lors une nouvelle prise de conscience, dans l'interaction pouvoir-habitant et à travers l'expérience de groupements aujourd'hui encore marginaux, s'établissait et démontrait qu'une prise en charge par l'individu de son cadre de vie et de l'expression de celui-ci était possible à l'encontre du rôle d'« assisté social », cocon et miroir dans lesquels on voulait le confiner. Face à ces pressions une nouvelle dynamique pouvait se créer et concourir à l'élargissement des possibilités pour qu'un nombre toujours plus grand de groupes et de collectivités puissent développer des activités autonomes de formation, de soins, de communication, d'organisation de leur vie sociale. Le progrès ne peut avoir de sens que dans ce continuel mouvement d'extension de l'initiative des individus et des groupes.

1.2 *Repousser les limites et les barrières de son cadre de vie*

En tant qu'expression culturelle, l'architecture est une pratique qui puise son contenu dans l'ordinaire et le quotidien. Elle ne peut être réduite au seul fonctionnement d'un censeur, qui limite le cadre de la vie à quelques manifestations stéréotypées sur des modèles répétitifs, faits de poncifs architecturaux récupérés par les dogmes théoriques, les goûts esthétiques, le discours rationaliste et les nécessités de la production de masse.

Dans cette période de crise du logement et de redéfinition de l'environnement, la nécessité de remonter à la globalité de l'« habiter » doit effacer l'image de l'habitat en tant qu'image-objet à fonction technique.
Première nécessité de l'être humain, l'habitat naît donc au point de rencontre entre l'organisation des prévisions communautaires et l'intervention des personnes. Or la croissance des institutions enferme l'individu dans une relation d'oppression en détruisant chez lui sa propre capacité de se prendre en charge individuellement et collectivement. Dans le jeu de l'action et du pouvoir les méthodes de participation active des habitants à la définition de leur cadre de vie relancent le débat sur l'architecture démocratique.

2. Postulats et hypothèses de travail

Nous distinguerons trois niveaux d'action introduits par trois postulats d'étude :

— le premier se référera à la fonction anthropologique de l'« habiter » et à ses modèles culturels ;
— le deuxième aura pour thème l'interrelation communauté-individu dans le jeu de l'action et du pouvoir ;
— le troisième traitera des méthodes de participation active des habitants.

2.1 « *Construire signifie habiter* » [1]

L'« habiter » est un fait anthropologique. Le corps en tant que centre d'un territoire personnel objective la conscience d'« être ». La relation qui se dégage entre « habiter - être » et les altérations de l'habitat trouve ses permanences dans la notion psycho-sociologique de territorialité.
Ainsi l'« habiter », par sa pratique, représente une fonction inhérente à tout organisme social et s'exprime dans un ensemble de produits, maison, ville, agglomération, qui devient système de signes, code social et familial et dont le cadre architectural ne constitue qu'un des supports. Notre identification, nos modes de vie et d'être, notre prise de conscience de nous-mêmes sont profondément inscrits dans ce territoire immobile que constituent l'habitat, le logement, la maison.
L'hypothèse suivante en découle : une habitation représente une dualité souvent sous forme d'un antagonisme : elle est d'une part l'enveloppe d'une famille ou d'un groupe qui, à son tour, compose une communauté. Le logement est le point final de toute une série de prévisions communautaires et le commencement d'une action privée. Le processus du projet ne peut donc se dérouler sans participation de l'individu. Nous définissons ainsi pour objectif de travail : la reconquête d'un habitat poétique dans un marché du logement compris non comme seule valeur marchande mais fonction sociale et support d'une prise en charge par l'habitant. Cadre d'initiative individuelle et collective, il devient ainsi l'authentique substrat physique, social et culturel. La démocratisation de l'architecture doit tendre ainsi au retour à la pratique sociale des espaces et la manière dont les gens vivent doit déterminer l'architecture et rendre la pratique de l'architecte subordonnée à la pratique vécue des espaces.

2.2 *Un modèle culturel : la maison*

L'homme tend à identifier sa propre image avec celle de l'espace qu'il habite. Le mythe individualiste véhiculé par la « maison » relance la contradiction entre les avantages respectifs du logement individuel et du logement collectif. Dans ce discours les valeurs sont fortement faussées, car il est fatal que l'habitant reproduise pour lui-même l'imagerie type qu'il connaît le mieux et qui est celle produite par la société dans laquelle il choisit ses références. La liberté d'imagination, donc de choisir son modèle, est limitée par les réactions déformantes de la culture dominante. Entre l'habitat individuel, porteur d'un mode de vie idéalisé, connotation importante d'un objet de rêve et le logement collectif, marchandise assimilée à l'anonymat d'un univers concentrationnaire non choisi, un champ de recherche regroupe aujourd'hui différentes tendances, qui ont toutes pour but de définir une forme d'habitat non élitique en faisant appel à une participation active (information, culture architecturale, autogestion) des habitants.
Le logement étant à la fois problème de la communauté et de chaque individu, l'habitat se situe donc dans les deux sphères de décision et de participation :

— la sphère publique de la communauté,
— la sphère privée de la personne.

[1] M. Heidegger : *Essais et conférences*, Gallimard 1958.

Pour les besoins d'une production de masse, l'homme est assujetti à des processus de planification (sphère communautaire), mais le processus d'élaboration du logement ne peut se dérouler sans la force active et productive de l'habitant (sphère privée).
Nous pouvons énoncer cette double réalité sous forme d'hypothèse :

« On peut construire tout ce qui peut être employé collectivement dans le logement et on peut produire tout ce que l'on peut employer individuellement pour son logement : les éléments dans le domaine collectif seront appelés « supports », les éléments du domaine individuel, « éléments d'incorporation ». » [2]

L'objectif du travail peut ainsi être formulé :

— déterminer dans le cadre de la production du logement les deux moyens d'intervention inhérents à chacune des sphères de décision — participation (communauté - individu), définissant le rôle de ces moyens, l'un dans le sens d'une relation collective, l'autre dans le sens d'une relation individuelle.

2.2 *La participation active de l'habitant*

« Il ne suffit pas de parler aux gens pour qu'ils vous disent ce qui est juste, c'est-à-dire ce qui correspond à leurs besoins réels. Lorsqu'ils sont sollicités au sujet de leur maison, ils répondent souvent par des images toutes faites, véhiculées par les masse-media. Il faut tenir compte que dans la société contemporaine, le niveau d'aliénation des utilisateurs n'est pas moins haut que celui des architectes. » [3]
Dans une première étape, l'aliénation aux modèles culturels inculqués dissipe la volonté de création. On distinguera donc les méthodes optionnelles des méthodes décisionnelles. Dans le cadre d'une méthodologie de l'action et liée à la prise de conscience de la nécessité d'un dialogue entre utilisateur et planificateur, on isolera d'une part les techniques architecturales et constructives, moyens par lesquels l'habitant participe à l'élaboration de son cadre de vie et, d'autre part, les processus de participation inspirés des stratégies soit autogestionnaires, soit de concertation ou d'assistance.
De la simple programmation de son logement à l'autoconstruction, une gradation dans les prises de rôle réglemente le jeu de chaque intervenant. Dans un premier temps l'habitant s'insère dans une action programmative optionnelle (choix de solutions programmées) avant de suppléer la division du travail programmation - construction dans une étape ultérieure.
Dans chacun des cas la limite des contraintes est repoussée dans le sens de permettre une toujours plus grande part de « libertés » de l'usager. Pourtant, dans l'acceptation des antagonismes entre libertés et contraintes, chaque décision prise sur le plan de l'architecture ne constitue pas moins une limite à toutes les formes de liberté. L'architecture se définit donc par le champ des contraintes acceptables par une majorité des acteurs impliqués dans le processus de création collective. Compte tenu du degré de l'aliénation culturelle engendrée par une pratique régressive de l'« habiter », la reconnaissance d'un habitat en tant que produit et relation entre individu et ses moyens de production ne pourra s'envisager que par paliers successifs de revendication, d'apprentissage et de maîtrise de l'espace.
Le logement doit être compris en tant que produit et expression culturelle (modèle) d'un mode de vie reflétant une pratique de l'espace inhérente à la relation que le groupe veut entretenir entre ses membres et avec la communauté. Ceci forme l'hypothèse dont l'objectif peut être défini :

— permettre différents degrés d'appropriation selon une gradation possible dans l'action participative en offrant des alternatives de mise en œuvre en relation avec les besoins, les moyens et le degré d'autodétermination des habitants.

3. Buts didactiques

L'habitation en système ouvert d'action - participation par les habitants représente un très haut degré de complexité. Le processus de l'étude oblige de traiter simultanément d'une part des problèmes abstraits relevant de concepts théoriques et d'autre part des problèmes spécifiques portant sur des résolutions partielles de projet, d'une part un support d'habitat et de ses services, d'autre part le logement en tant que système de valeurs dont seul un certain degré de contingences peut être déterminé, donc non contrôlé préalablement par le projeteur. Ainsi le travail traditionnel de l'architecte trouve ses limites, car il ne peut dans ce cas ni se contenter de solutions globales, ni fournir uniquement un catalogue de solutions partielles. La démarche reste totalement dialectique : elle réside dans les marges des contraintes que tous les acteurs auront définies pour donner à l'acte architectural sa dimension collective.
La limite de l'action du projeteur se trouve dans le rôle d'acteur mis en interrelation (consensus - contradiction) avec les rôles tenus par tous les protagonistes. Le projet traditionnel dont il était le seul responsable ne correspond plus à cet objet planifié, défini et octroyé, mais devient un système dont seules certaines parties seront déterminées, laissant à l'utilisateur l'obligation de compléter, de s'approprier, d'altérer les « champs d'ouverture ».
Devant cette nouvelle émergence, les objectifs deviennent tous concomitants :

— savoir se situer dans une structure permanente de concertation ;
— rompre avec l'isolement culturel et social dans lequel l'architecte se trouve confiné pour un partage de la créativité ;
— définir les limites de l'action architecturale en tant que marges spatiales totalement programmées et champs d'ouverture laissés à l'initiative des habitants ;
— apprendre à créer un code et des techniques simples pour redonner à l'habitation sa valeur symbolique, aléatoire, son évolutivité, sa flexibilité.

4. Programme d'études

4.1 *Démarche*

Faisant suite aux buts didactiques, deux démarches sont obligatoires :

— passer de la globalité ou généralité problématique à la recherche de solutions partielles (spécificité) ;
— remonter des concepts spécifiques et moyens pratiques au cadre de la problématique.

Chaque solution partielle (implantation et partition d'un logement par exemple) doit s'inscrire dans un support qui devient donc la résultante d'un ensemble de propriétés générales issues des différentes résolutions. Dans ce cas le support est abstrait, les solutions concrètes. Dans une autre perspective le support peut être défini en tant que moyen et dispositif permettant des variances d'implantation et de partition. Le logement devient abstrait, le support concret.
Par ces deux démarches, le projet se présente donc comme un système spatial dans lequel on traduit d'une part des désirs, aspirations, rêves, conventions et valeurs culturelles (abstraction - généralité) et des moyens, stratégies et techniques de réalisation (concrétisation - spécificité), d'autre part.

4.2 *Programme du projet*

Le travail du trimestre consiste à élaborer des projets de logements collectifs dans le cadre d'un marché de location ou de propriété par étage, qui donnent aux premiers occupants la possibilité de déterminer eux-mêmes la composition de leur logement et des façades et aux habitants suivants de modifier cet état assez facilement.
Il ne s'agit pas d'élaborer un projet d'architecture au sens traditionnel, mais de mettre en place une structure d'accueil

[2] N. Habraken : *Revue Forum 12/66*, « Adaptation de Ward de Neys Revue Environnement », 3/1970. Réflexion à propos de l'habitat.

[3] Citation de Gian Carlo De Carlo, à propos de son intervention à Termi (Italie) in : M. Ragon : *L'Architecte, le Prince et la Démocratie*. Albin Michel, Paris 1977.

favorisant la construction d'unités familiales en discernant l'influence de la géométrie sur l'ordonnancement des espaces et les aspects formels de l'architecture.

Le cadre donné est un double système de points fixes dont le degré d'exploitation est déterminant pour définir l'importance des possibilités potentielles.

Les points fixes matériels sont :

1. La structure porteuse (situation et dimension).
2. Les éléments verticaux de raccordement (entrée, escaliers, ascenseur, gaines).
3. Les éléments horizontaux de raccordement (alimentation, évacuation, accès).

Les points fixes virtuels sont représentés par les différentes grilles géométriques selon lesquelles les dimensions et la situation de la structure porteuse, les éléments de montage (façade, paroi intérieure), les circulations verticales et horizontales peuvent être définis.

Les points matériels et virtuels sont en relations de réciprocité directe. Ces interpénétrations définissent et tissent la structure de système des points fixes.

Le programme comprend l'élaboration de projets d'une ou de plusieurs unités de logement en tant que « système de points fixes » avec toutes les possibilités judicieuses d'implantations, dans le cadre d'un ensemble de 120 logements dont seuls les pourcentages par types de famille (2-6 personnes) et les surfaces brutes approximatives par logement sont donnés.

Bibliographie :

M. Heidegger : *Bâtir, habiter, penser* et *L'homme habite en poète*, in Essais et Conférences, Gallimard 1958.

G. Bachelard : *La poétique de l'Espace*, PUF 1957.

I. Illich : *La Convivialité*, Le Seuil, Paris 1973.

D. de Rougemont : *L'Avenir est notre affaire*, Stock, Paris 1977.

H. Raymond, N. Haumont :

M. G. Raymond, A. Haumont : *L'habitat pavillonnaire*, CRU 1971.

O. Marc : *Psychanalyse de la maison*, Le Seuil, Paris 1972.

J. Ekambi-Schmidt : *La Perception de l'habitat*, Ed. universitaires, Paris 1972.

Ch. Alexander : *Une Expérience d'urbanisme démocratique*, Le Seuil, Paris 1976.

Architecture de Service, Casterman 1977.

Revue Forum, 12/66, J. Habraken, SAR, Stiching Architectural Research.

Techniques et Architecture, 31/10/76 : *Du Rêve participationniste à la flexibilité.*

Werk, 11.12/77, F. Fueg.

Adresse de l'auteur :
Claude Morel, architecte EAUG-SIA, assistant EPFL
rue du 31-Décembre 41
1207 Genève

Travail d'étudiant: 2e année Morandi Claudio, 1976

Caractéristiques :
- groupement en ordre continu et à gabarit constant
- logement traversant, ouverture sur deux orientations
- maisonnettes (duplex) et habitation à niveau

Description :
- système d'accès en coursive élevée, dégagée de la structure d'habitat et rue piétonne
- espaces d'entrée semi-privés, lieux de personnalisation
- plans de répartitions à option selon différentes typologies d'escaliers intérieurs
- plancher intermédiaire en éléments de construction rapportés et pris en charge par l'habitant
- espaces prééquipés : cuisine, sanitaires
- système des points fixes :
  - murs mitoyens et dalles de séparation entre logements
  - espaces équipés, sanitaires, cuisine
  - système d'accès

Commentaires :
- rationalité dans l'économie des moyens mis en œuvre (répétitivités et dimensions)
- haut degré de possibilité de personnalisation et marquage de l'espace extérieur d'entrée
- performances d'appropriation dans les relations entre espace de transition et logement (identification, orientation, socialisation)
- capacité réelle d'adaptation du logement à l'évolution des besoins et aspirations de l'utilisateur (découpage neutre des espaces et possibilité de modification et de saturation du plan et du volume)
- stimulation de la prise en charge par l'habitant (plan-it-yourself)

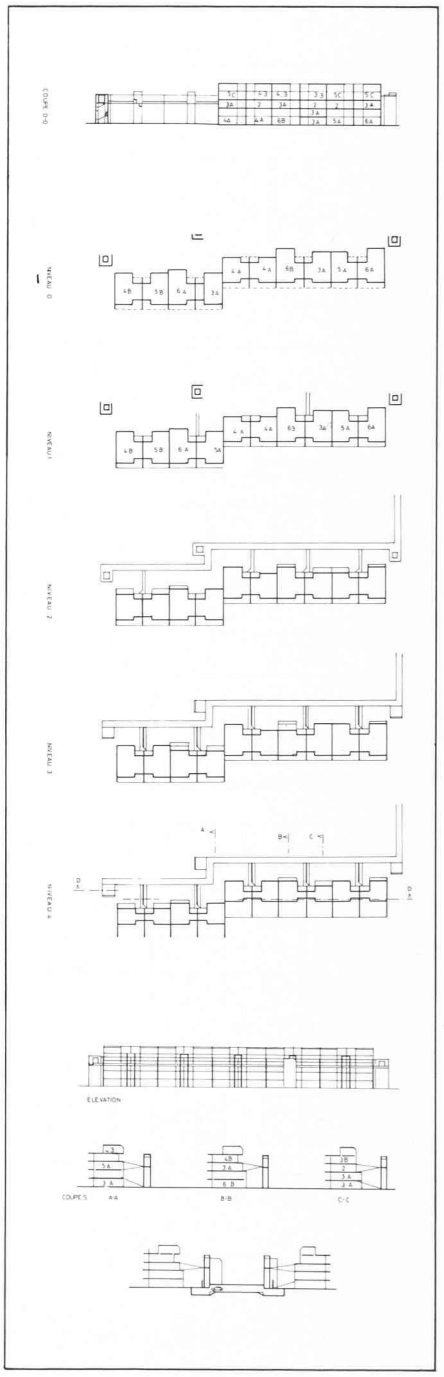

Groupement.

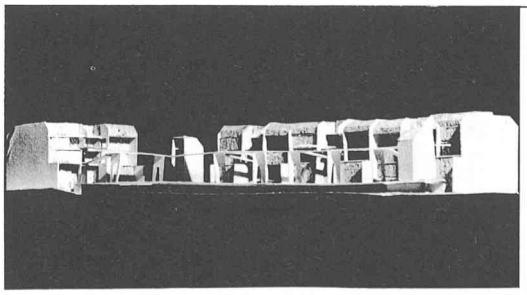

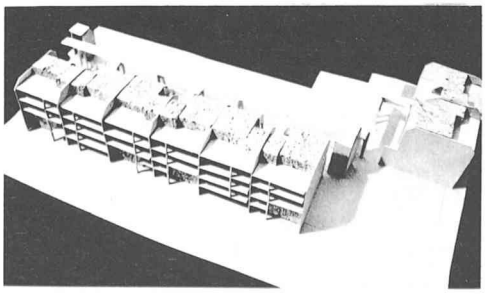

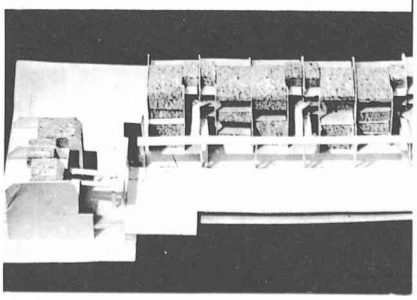

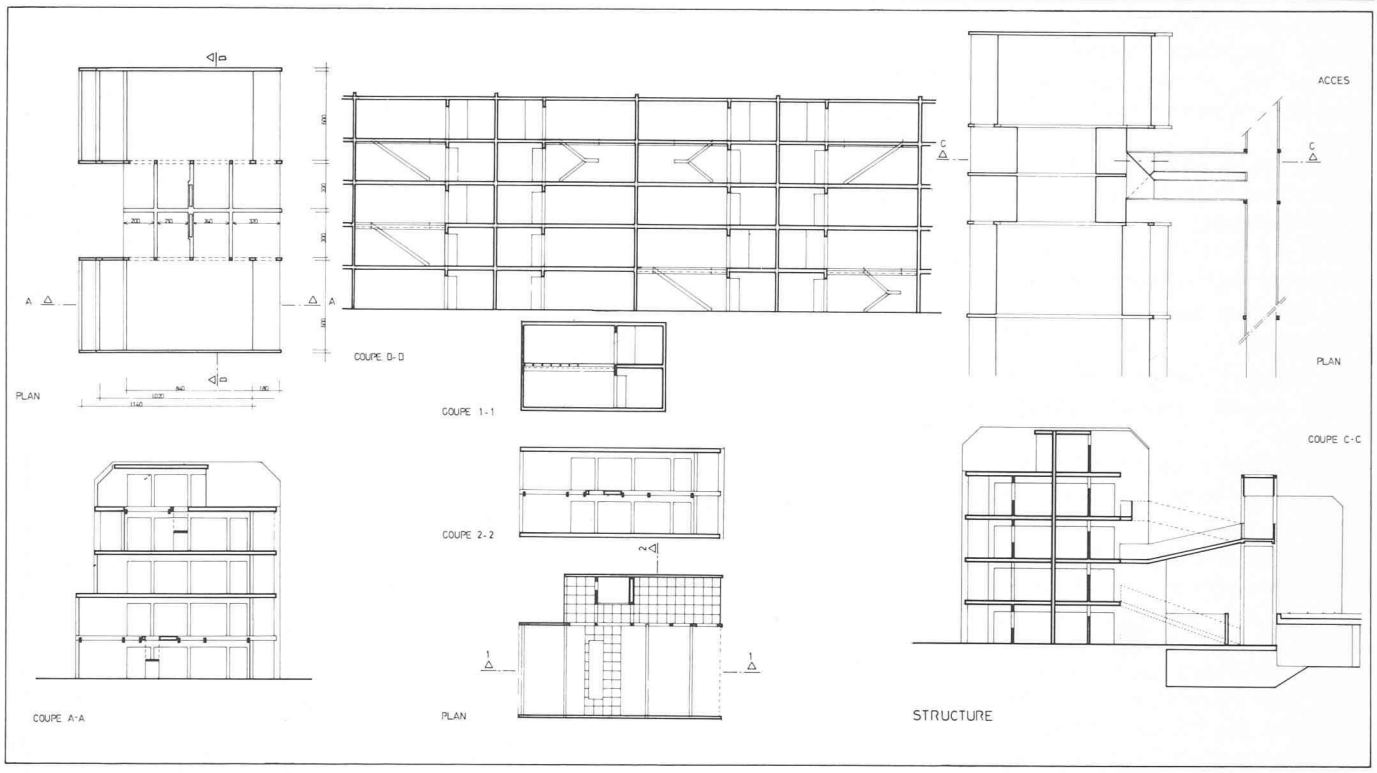

Système des points fixes (éch. 1:500).

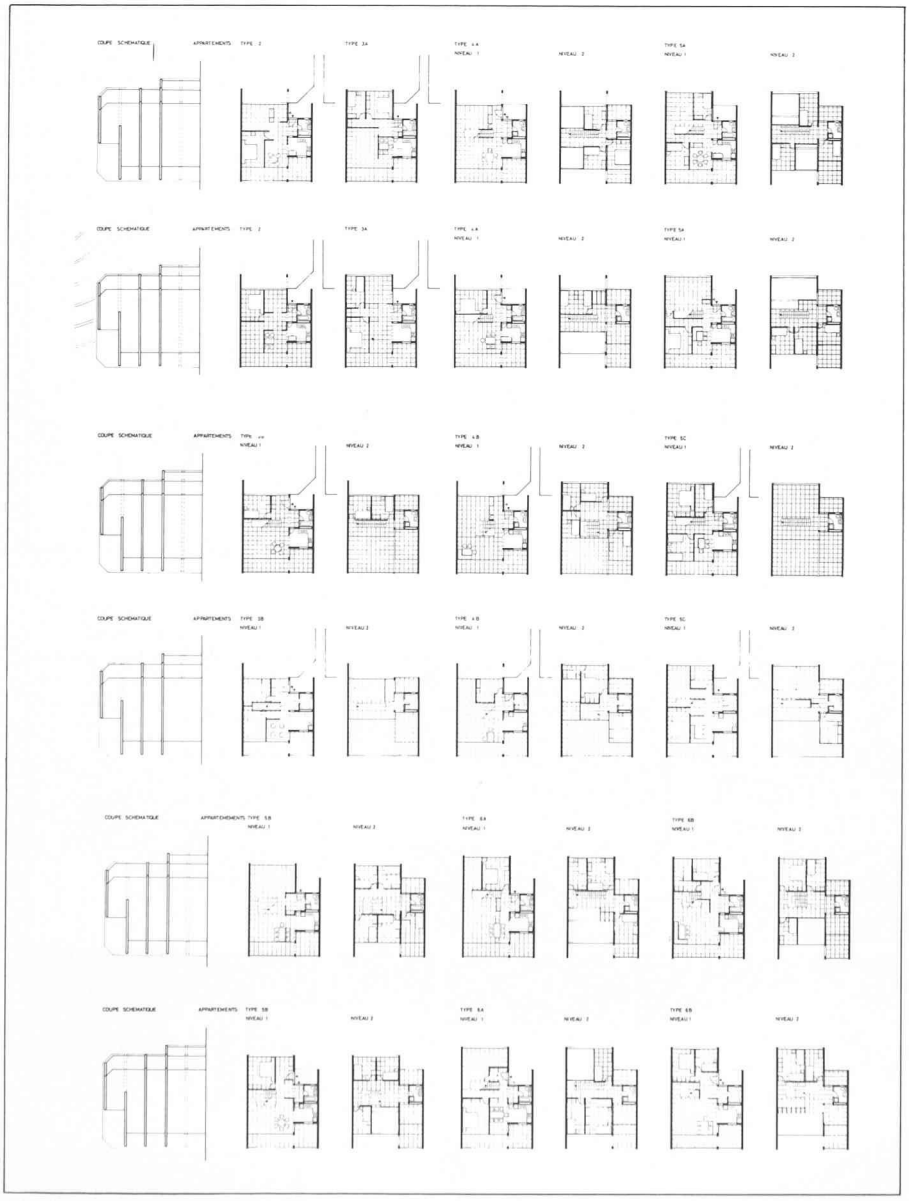

Typologie (éch. 1:800).

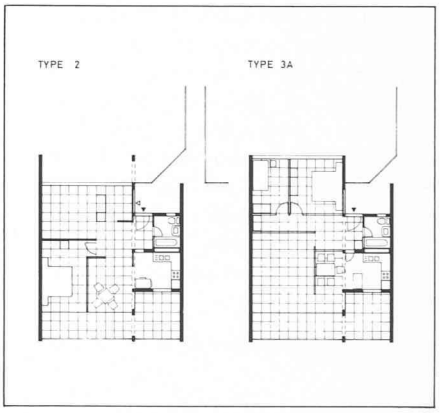

Exemple: logements sur 1 niveau (éch. 1:500).

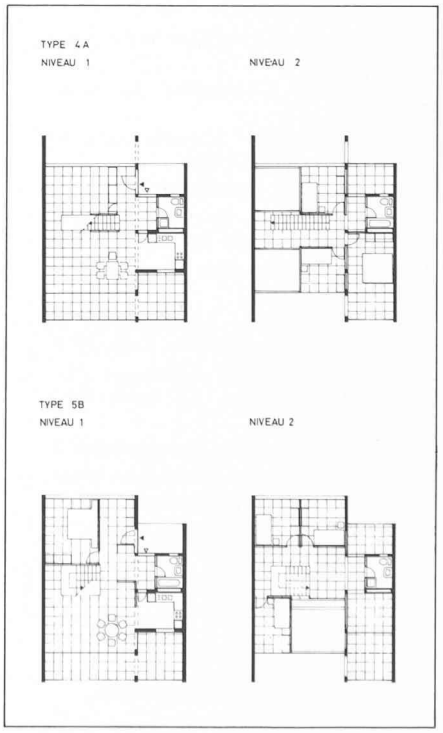

Exemple: logements sur 2 niveaux (éch. 1:500).

Travail d'étudiant: 3e année
Furrer Rolf, 1977-78, prix SVIA

Caractéristiques :
- groupement en ordre contigu et à gabarit constant
- logement traversant sur deux orientations
- maisonnettes (duplex) et habitation à niveau

Description :
- système d'accès en coursive par plates-formes reliées à une cage d'escalier centrale
- espace d'entrée semi-privé, permettant une multiplicité d'accès et une variation des espaces hors logement
- plans de répartition à option selon différentes typologies de positionnement de l'escalier privé
- plancher intermédiaire en éléments de construction rapportés permettant des vides intérieurs sur deux étages
- champ d'implantation limité pour les équipements sanitaires
- système des points fixes :
  - ossature par points et dalles horizontales entre logements
  - cage d'escalier publique
  - gaines

Commentaires :
- rationalité dans les moyens mis en œuvre (répétitivité et dimensionnement)
- haut degré de possibilité de définir et marquer les accès privés
- capacité réelle d'adaptation du logement à l'évolution des besoins de l'utilisateur

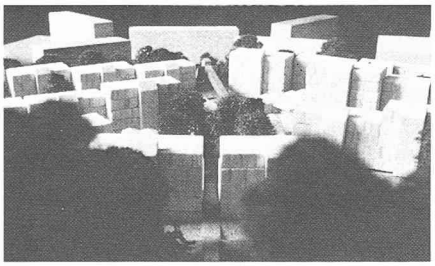

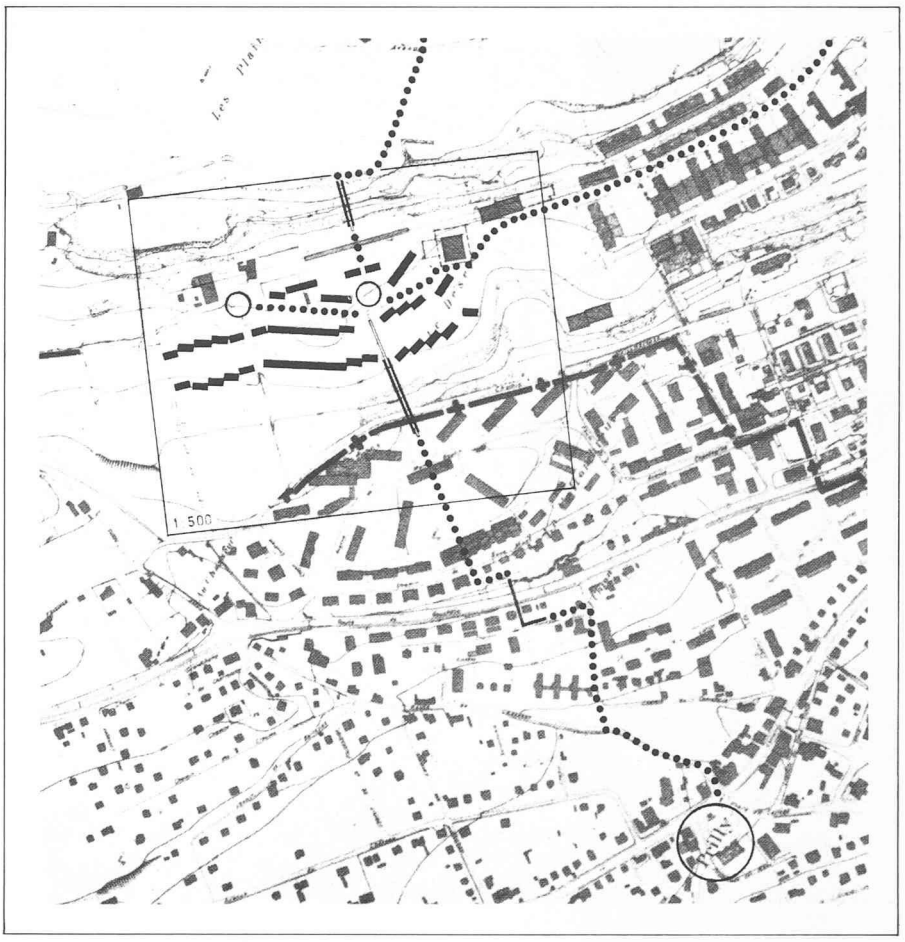

Plan de situation: Lausanne « Le Désert ».

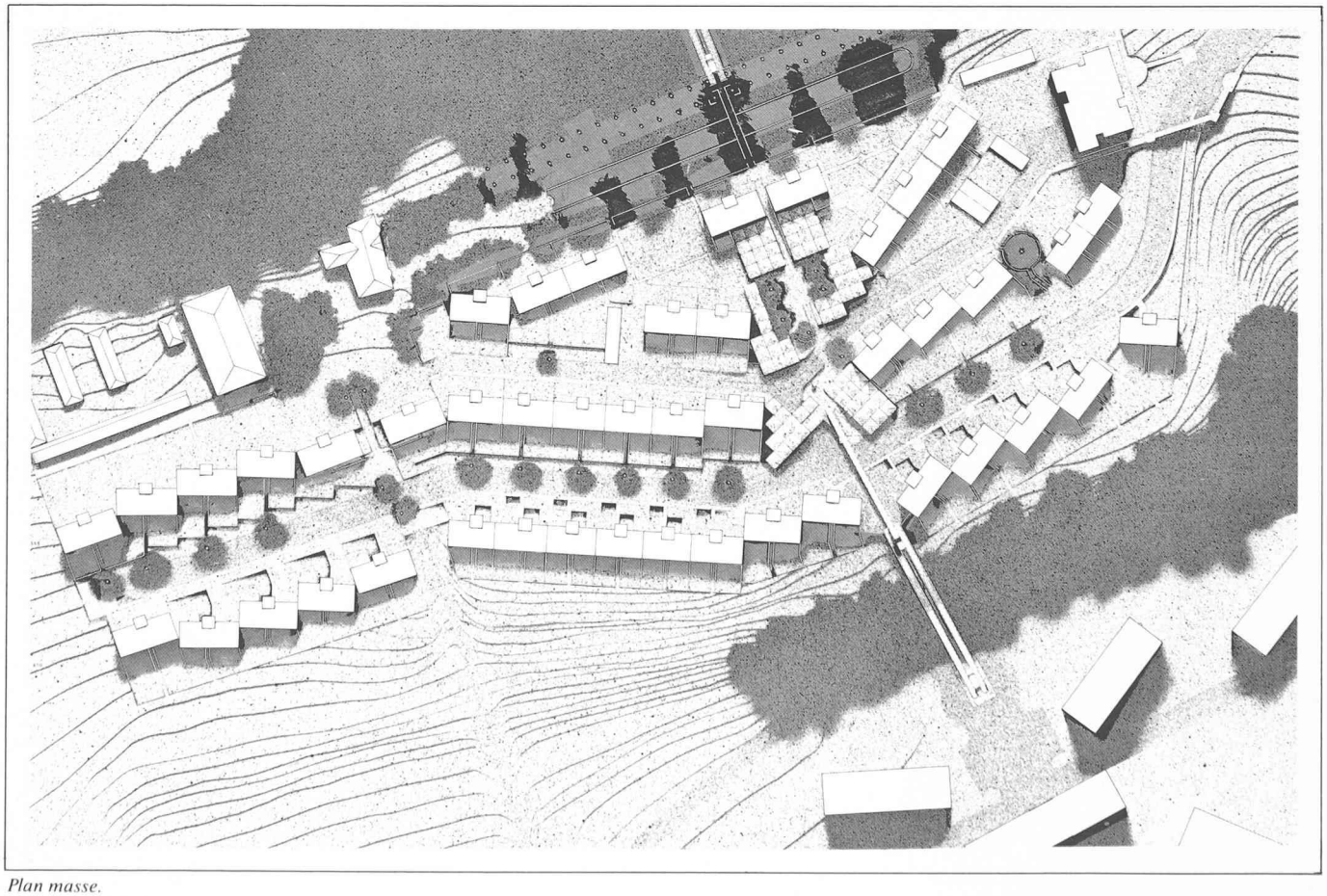

Plan masse.

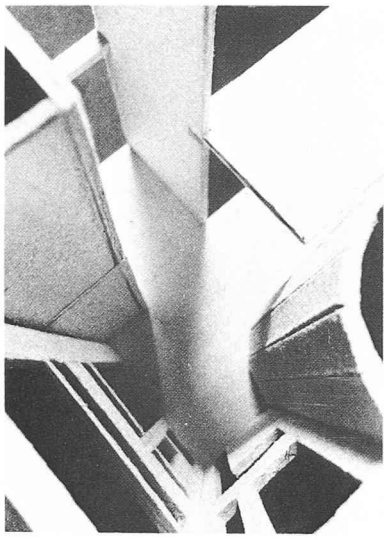

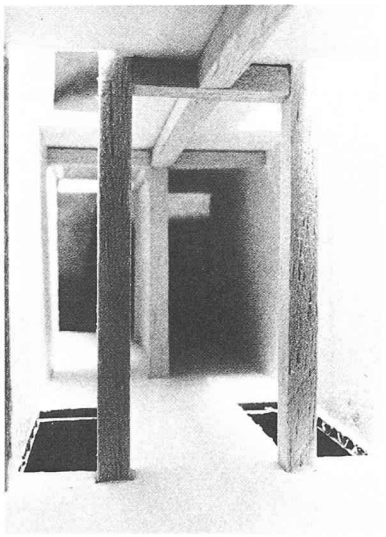

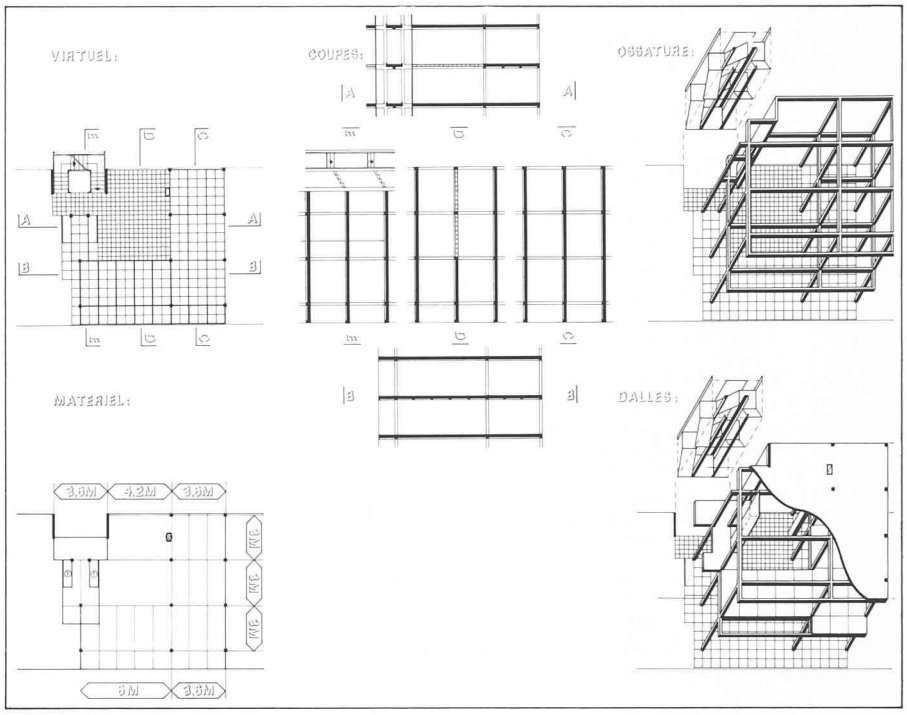

Système des points fixes (éch. 1:500).

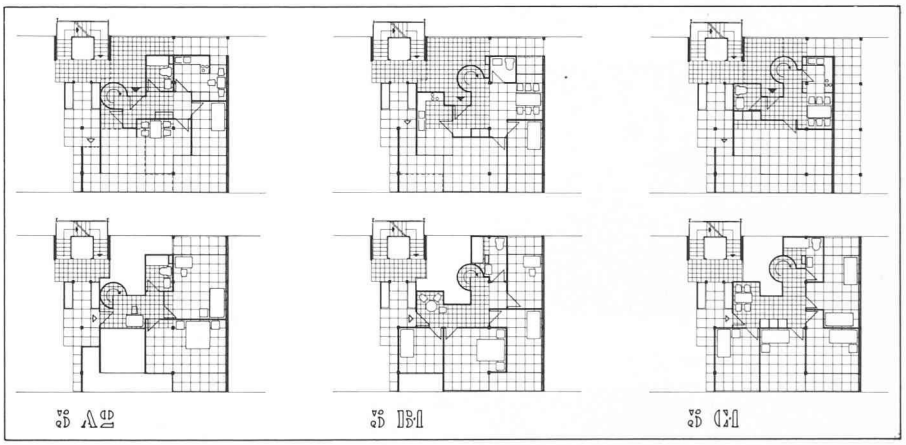

Exemple de logements sur 1 niveau (éch. 1:500).

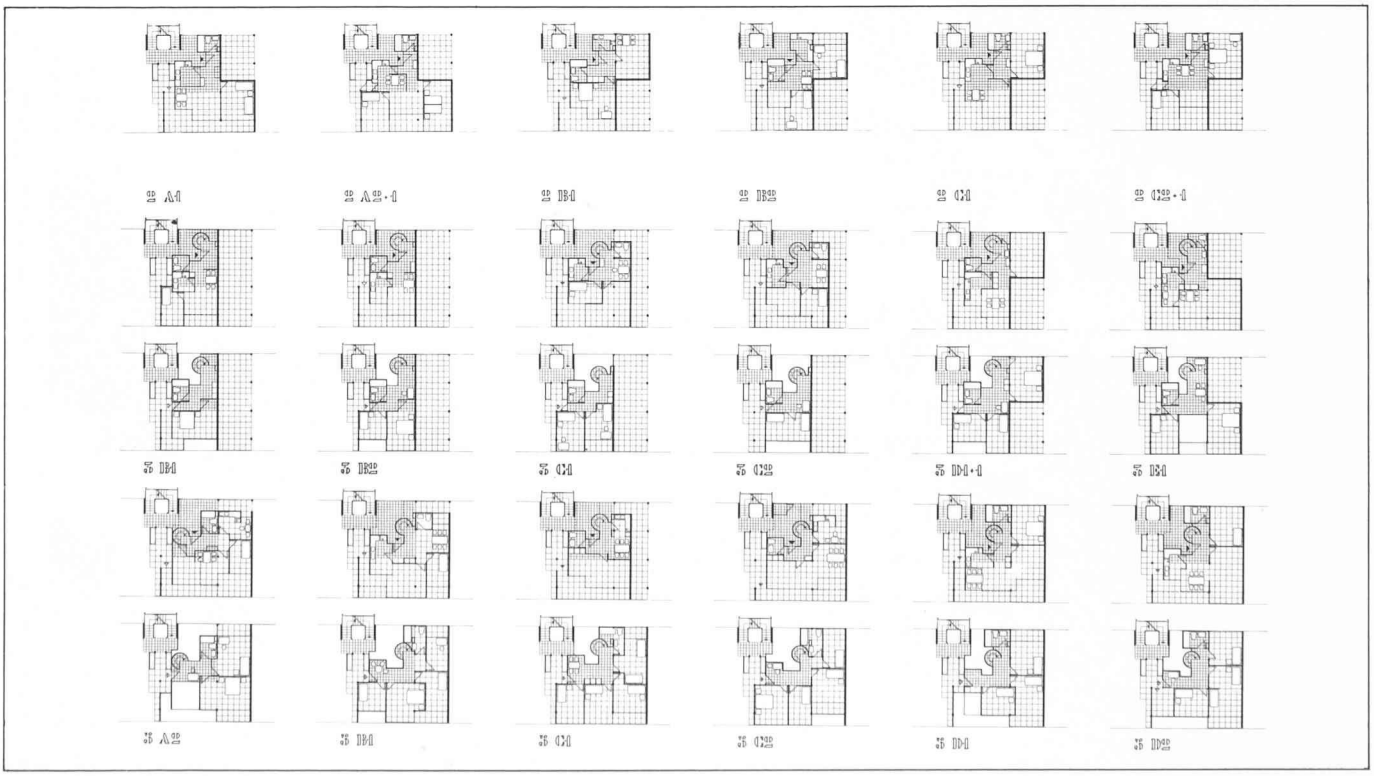

Exemple de typologies (éch. 1:800).

Travail d'étudiant: 3e année
Dahinden A. Martin, 1.1976

Caractéristiques :
- groupement d'ordre contigu et à gabarit différencié
- habitat traversant — ouverture dans deux ou trois directions
- maisonnettes (duplex) et habitation à niveau

Description :
- système d'accès en plateforme surélevée, coursive et rue piétonne
- macro-structure des points fixes par ossature-cadre, dalles lourdes entre unités de logement et plan vertical médian de distribution
- daile intermédiaire en ossature légère permettant des interpénétrations spatiales sur deux niveaux et un plan de répartition évolutif
- degré d'ouverture du plan différencié selon trois types d'espaces :
  - espaces fonctionnels à faible degré d'ouverture (cuisine, sanitaires, escalier) permutables linéairement adjacents au plan de distribution vertical
  - espaces de circulation
  - espace à grande variabilité extérieure et intérieure

Commentaires :
- possibilités programmatives et combinatoires étendues
- grand degré d'ouverture du plan par la structure à ossature
- capacité d'évolution spatiale de l'enveloppe habitable jusqu'à saturation, dans le cadre du système virtuel (grille modulaire-enveloppe maximale)
- diversification des relations avec les espaces de transition (prolongements extérieurs)
- choix de distributions verticales intérieures aux maisonnettes
- variété architecturale, support d'expression culturelle
- augmentation de l'identité de l'habitation par l'ajustement de champs de personnalisation de l'enveloppe, sans rupture de l'identité du groupement
- champ de liberté d'utilisation augmenté par une mise en place à option des éléments de dalle intermédiaire

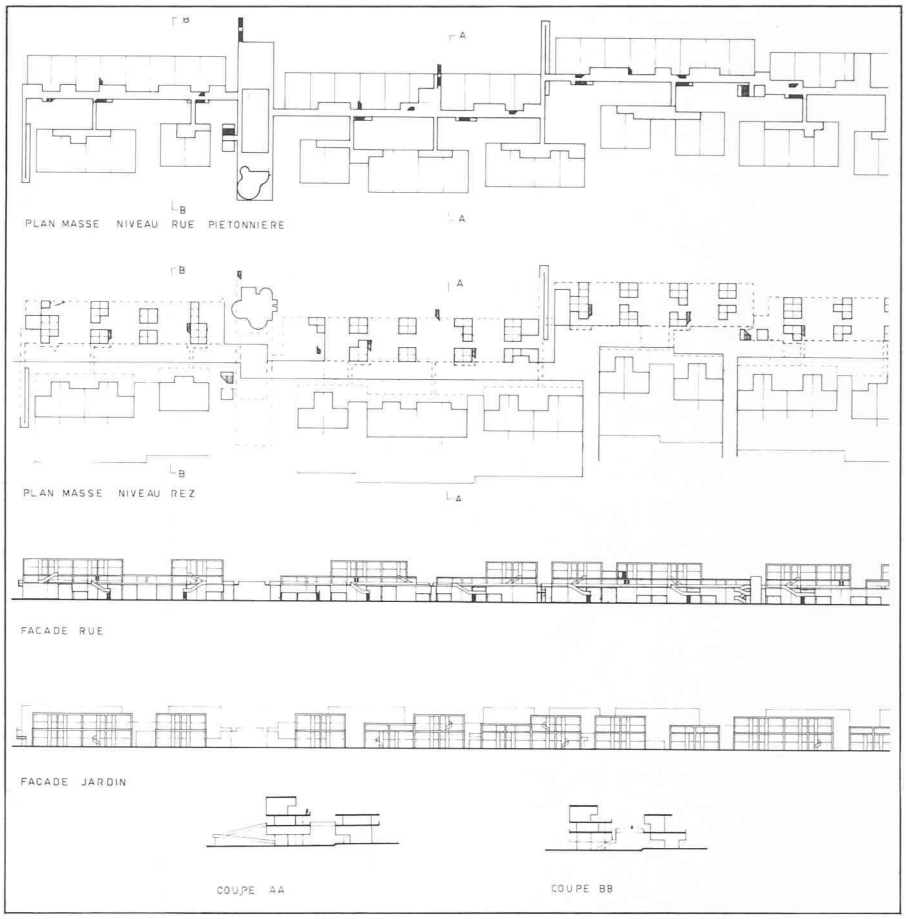

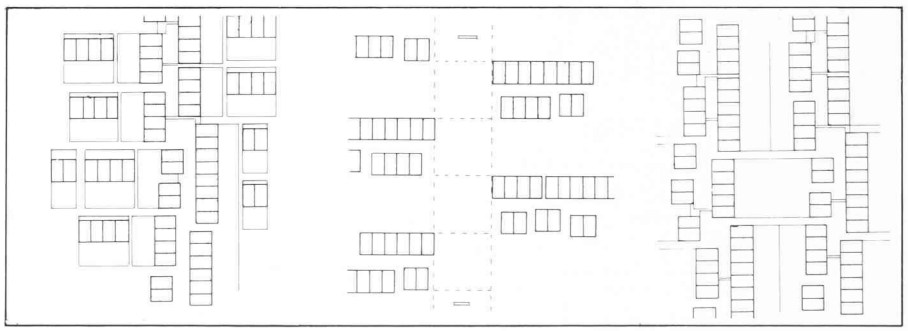

Groupement.

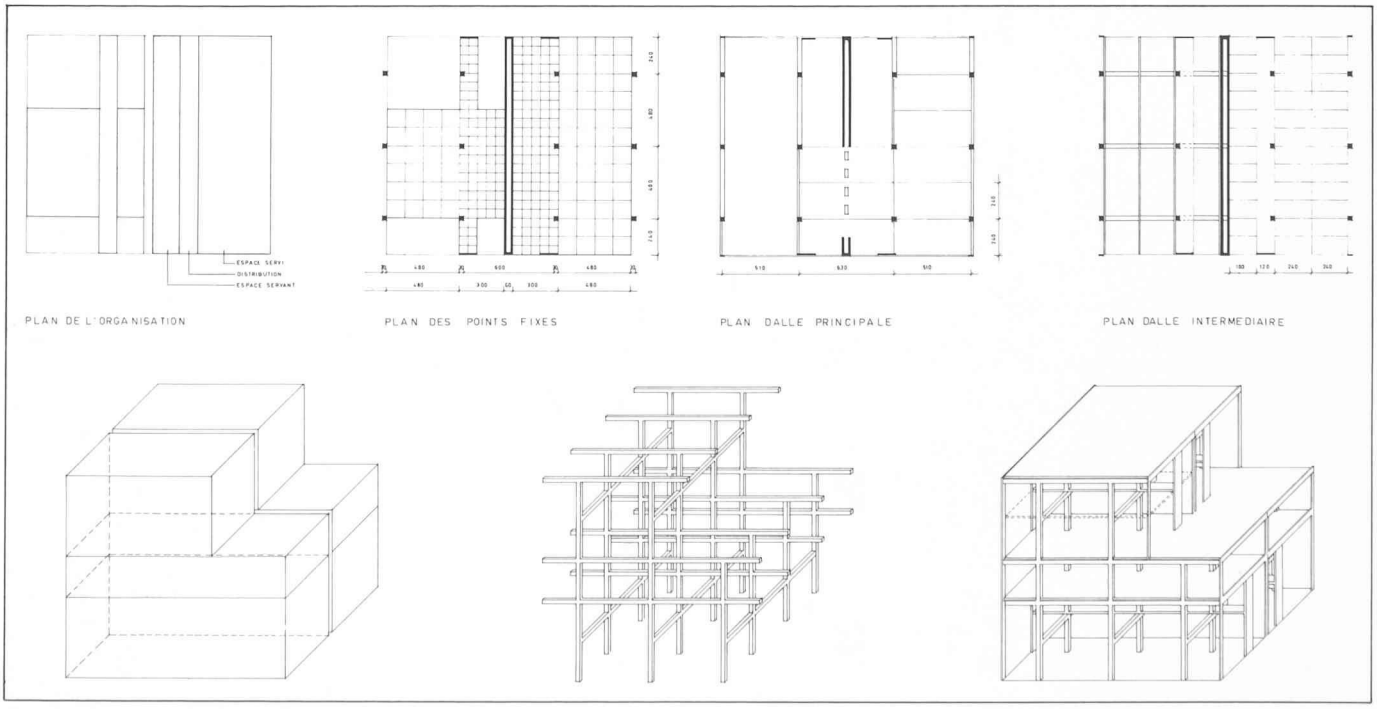

Système des points fixes (éch. 1:500).

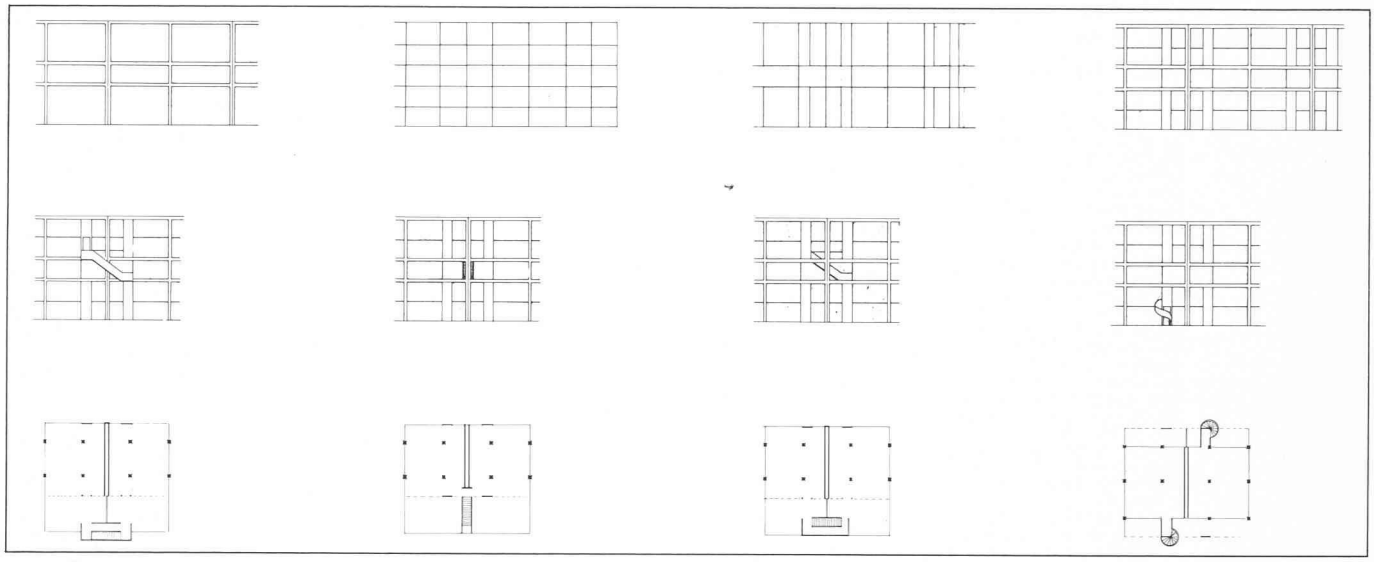

Rythmes, champs d'ouverture et accès de façade (éch. 1:800).

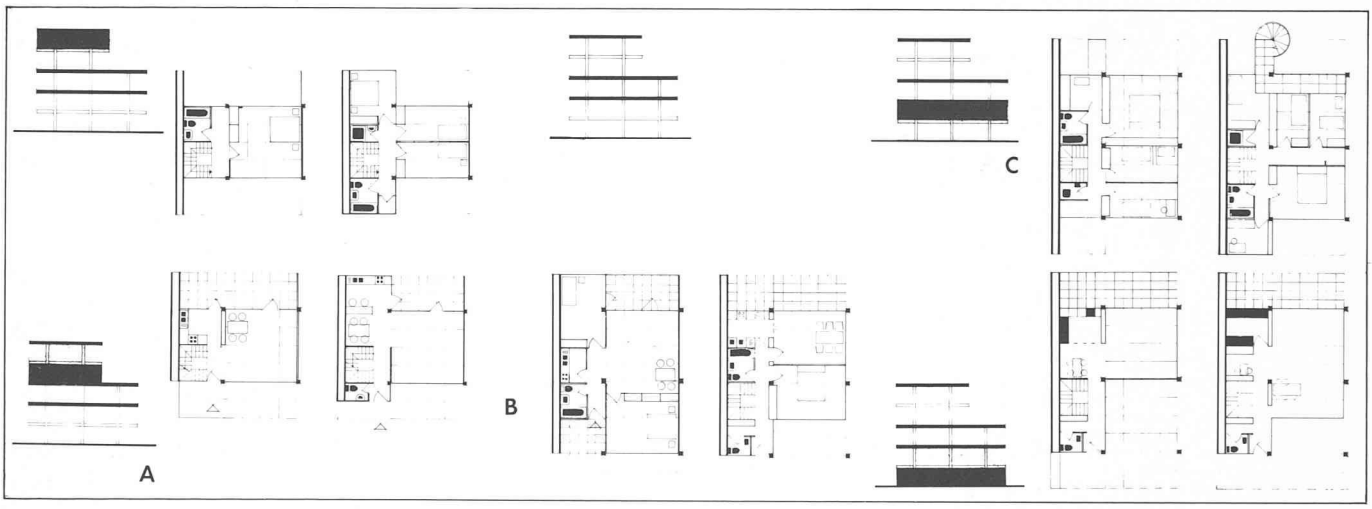

A. Petite unité duplex (1:500). — B. Plain-pied surélevé. — C. Grande unité duplex (1:500).

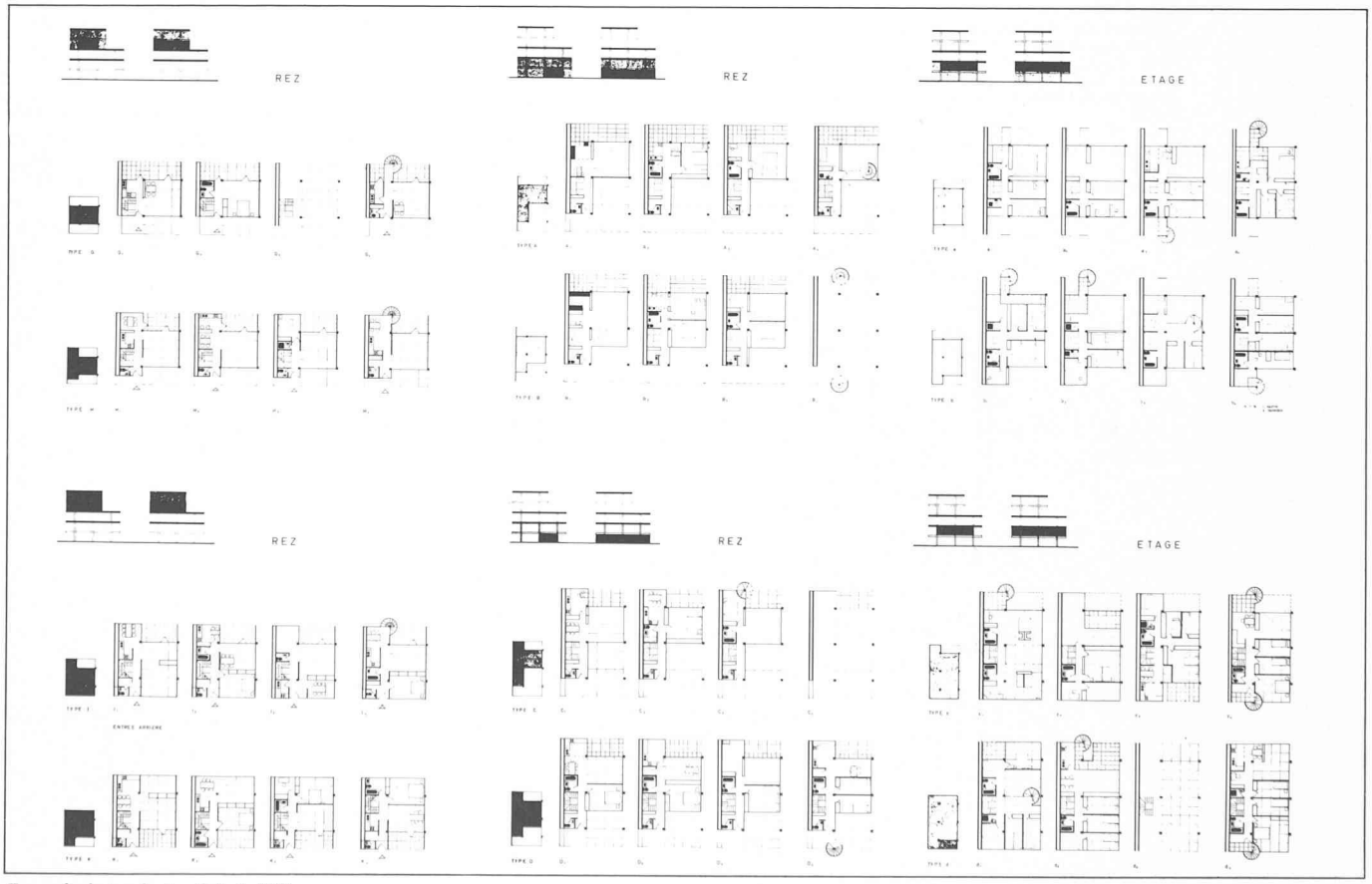

Exemple de typologies (éch. 1:800).